



## EN RÉSUMÉ

L'aide sociale à l'hébergement (ASH) des personnes handicapées est une prestation légale versée par le département pour financer, en tout ou partie, les frais d'hébergement d'une personne handicapée accueillie en établissement médico-social (foyer, maison d'accueil spécialisée, etc.)



## POINTS ESSENTIELS

L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes en situation de handicap s'applique lorsque l'accueil se fait dans un foyer d'hébergement, un foyer de vie ou un foyer d'accueil médicalisé. Les maisons d'accueil spécialisées sont financées autrement et relèvent principalement de l'assurance maladie.

Ce dispositif fonctionne selon trois principes :

- Participation du bénéficiaire : la personne contribue selon ses ressources, y compris certains placements financiers.
- Création d'une créance : le département peut constituer une créance d'aide sociale, éventuellement sécurisée par un droit sur le patrimoine du bénéficiaire.
- Récupération : le remboursement intervient après le décès de la personne, limité à la valeur de son patrimoine.



## L'AVIS DE VOTRE NOTAIRE

L'ASH pour les personnes handicapées demeure plus favorable que l'aide sociale destinée aux personnes âgées. Elle continue souvent de s'appliquer même lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de 60 ans ou plus et reste dans un établissement adapté.

La loi prévoit plusieurs mécanismes d'exonération et de protection : certaines rentes, épargnes spécifiques, donations ou dispositions testamentaires peuvent réduire ou éviter la contribution et la récupération de l'aide sociale.

Recourir à l'ASH nécessite donc une analyse complète du patrimoine familial, afin de sécuriser les droits de la personne handicapée tout en préservant au mieux les intérêts de ses proches et du patrimoine familial.

**Pour plus d'informations, contactez votre notaire :**

Accueil SECLIN  
35 Boulevard Joseph Hentgès  
Tél : 03 20 16 00 80

Accueil LILLE  
19 Avenue Le Corbusier  
Tél : 03 20 16 00 90

Accueil LYON  
5 rue Duviard  
Tél : 04 26 31 69 58

Mail : [accueil.59043@lembrez.notaires.fr](mailto:accueil.59043@lembrez.notaires.fr)

Mail : [accueil.59309@lembrez.notaires.fr](mailto:accueil.59309@lembrez.notaires.fr)

Mail : [simon.thiriat@lembrez.notaires.fr](mailto:simon.thiriat@lembrez.notaires.fr)